

tain que le peuple serait heureux de le connaître.

Ce qu'il nous faut dans le pays ce sont la main-d'œuvre agraire et les bonnes routes. Je suis certain que les honorables sénateurs seront heureux d'aider à l'adoption d'une loi qui aura pour effet d'améliorer les chemins et les ponts de ce pays. Il n'y a aucune raison qui puisse empêcher le parlement d'agir à ce sujet. Aussi, pourquoi ne pas subventionner les chemins et les ponts des grandes routes tout comme les chemins de fer ordinaires du pays? Plus il améliorera les chemins du pays au point de vue des transports, mieux il servira le Canada, sous le rapport financier et sous d'autres rapports. Il en sera de même pour les sociétés d'agriculture. J'ai obtenu du département de l'Agriculture un résumé de la méthode que l'on a employée pour disposer de cinq cent mille dollars votés, l'année dernière, par le Parlement, pour des fins agricoles. Je ne prendrai pas le temps de le lire; mais je dirai que l'argent a été employé d'une manière qui a satisfait le département de l'Agriculture. Il a été mis à la disposition du gouvernement provincial pour être dépensé dans l'exécution de travaux approuvés par le ministre de l'Agriculture. En parcourant les rapports, j'ai constaté que l'argent avait été employé très avantageusement. Par exemple, l'argent donné à la Nouvelle-Ecosse a servi à aider les sociétés d'agriculture et à l'agrandissement des édifices du collège d'agriculture de Truro. Au Nouveau-Brunswick il a été divisé en petits lots et employé pour différentes fins—pour l'encouragement de l'horticulture et de l'industrie laitière, pour l'instruction agricole dans les écoles rurales, une initiative très importante, et pour l'éducation des cultivateurs relativement aux insectes nuisibles. Cette dépense aura grandement pour effet d'aider à développer l'agriculture dans notre pays. A Québec l'argent a été employé pour apprendre aux gens à cultiver les fruits, pour encourager la production du jambon et autres viandes fumées, chose qui était nécessaire; car un des items de nos exportations qui a augmenté considérablement durant les années dernières, a été l'exportation du

“bacon”, du jambon et des produits de ce genre. De l'argent a été aussi dépensé pour enseigner aux gens à élever des volailles. Je n'insisterai pas sur les détails; mais les faits sont intéressants pour ceux qui veulent les lire. Il est aussi question dans le discours du trône des taux des câblogrammes et de l'Acte des banques. L'Acte des banques naturellement devra être réadopté. Je crois que nous pouvons sans crainte féliciter l'honorable directeur général des Postes du succès qu'il a emporté en Angleterre en obtenant une réduction des taux des câblogrammes. Tout ce qui peut rendre moins dispendieuses les différentes manières de faire des affaires sert à aider le commerce et à faire progresser le pays.

Dans le discours du trône il est fait aussi allusion à une mesure ayant pour objet d'augmenter dans cette Chambre la représentation du Manitoba, de l'Alberta et de la Saskatchewan. Je suis tout à fait certain que les honorables membres du Sénat seront heureux et impatients de recevoir, les bras ouverts, les honorables messieurs qui pourront être appelés à remplir ces positions. Ce sera la première fois que sera prouvé le progrès accompli dans le Dominion depuis l'adoption des bills d'autonomie relatifs à ces provinces, et je suis convaincu que c'est une chose que les membres de cette Chambre-ci devront accueillir avec plaisir.

Le dernier paragraphe du discours du trône dont je parlerai est celui qui a trait à la législation qui devra être présentée relativement à la contribution navale. Le sujet est un de ceux qui ne peuvent être longuement discutés ici et il ne sera discuté convenablement que lorsque le bill relatif à la contribution aura été déposé devant la Chambre. Je ferai donc quelques remarques seulement, et d'une nature générale, sur le sujet. Durant plusieurs années la presse et les hommes publics de notre pays ont exprimé les sentiments du peuple du Canada à l'effet, qu'ayant joui de plusieurs privilèges dont jouit une nation sous l'égide et la protection de l'Empire Britannique, et ayant vu aussi augmenter notre population et notre richesse, nous désirons assumer quelques-unes des responsabilités que nous impose la protection qui nous a

L'hon. M. DANIEL.